

## 4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

|                       | nombre de salariées de retour de congé maternité* |              | pourcentage de salariés augmentés |
|-----------------------|---------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------|
|                       | total                                             | augmentées** |                                   |
| ensemble des salariés | 2                                                 | 2            | 100%                              |

\* Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congés maternité (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, uniquement lorsqu'une ou plusieurs augmentations ont eu lieu dans l'entreprise pendant la durée du congé maternité.

\*\* Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues pendant la période de référence et qui permettent de rattraper au moins la moyenne des augmentations survenues pendant le congé maternité.

**indicateur calculable (1=oui, 0=non) :**

**indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :**

**note obtenue sur 15 :**

**1** Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

**100**

**15**

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité a été appliquée à tous les salariés. Tous les points sont accordés.